

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Ventes d'immeuble, et problématiques liées à l'eau : Eau potable, assainissement, respect de la loi sur l'Eau

Formation sur une journée ou demi-journée.

Si demi-journée, possibilité d'associer avec une demi-journée :
« la vente immobilière confrontée au droit de l'environnement »

L'alimentation des bâtiments en eau potable, le traitement des eaux usées peuvent être source de difficultés à l'occasion de la construction d'immeubles neufs, ou de la vente d'immeubles, au regard du droit privé comme du droit public. Déjouons ensemble les pièges liés tant aux contraintes imposées aux constructeurs dont les projets ont une incidence en matière d'écoulement des eaux (IOTA) qu'aux raccordements aux réseaux : des obligations pesant sur les collectivités, aux contraintes imposées aux propriétaires privés



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Approche des grands principes gouvernant les services publics de l'eau potable et de l'assainissement
- Identifier d'une part les obligations à la charge des responsables des services publics (eau, assainissement) en matière de desserte des immeubles nouveaux ou anciens, d'autre part les obligations des constructeurs en matière de raccordement aux réseaux,
- Connaître le régime des servitudes d'utilité publique en matière d'eau potable et d'eaux usées,
- Savoir rechercher l'information pertinente sur la régularité de la situation de l'immeuble – à l'occasion de sa vente- en matière d'assainissement, d'eau potable
- Identifier les hypothèses où une autorisation en matière environnementale est nécessaire, en raison d'un impact sur la ressource en eau (rejet, prélèvement, création d'un plan d'eau...)



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Description et analyse
- Propos illustrés de jurisprudences
- Supports visuels
- Exemples concrets



FORMATEURS

Laurence LEGRAIN ou Jean BERNIGAUD
Juristes consultants et Animateurs de formation du
CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Débutant
Initié

OBJECTIF

●●○○ Améliorer sa
pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Aucun



PLUS-VALUE

Appréhender un
domaine juridique
mettant en œuvre
le droit public
(santé publique,
environnement) et le
droit de la vente



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1

LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT: QUI FAIT QUOI?

1h

- Généralités sur le fonctionnement de ces services publics
- Le problème des eaux pluviales

2

URBANISME ET EAU

3h

- Desserte des constructions par les réseaux publics : une obligation ?
- Extension des réseaux et participations d'urbanisme
- Conséquences de l'absence de réseau en matière d'autorisations d'urbanisme
- Les installations, ouvrages, travaux et aménagements (IOTA)

3

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3h

- Bien distinguer les obligations des usagers et des personnes responsables du service public
- Le rôle du notaire à l'occasion de la vente d'un immeuble en matière d'assainissement